

AVIS PUBLIC

Dépôt du Rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges 2^e année

Est par les présentes donné par la soussignée, adjointe au directeur général et greffière de la susdite municipalité, que :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2023, 2024 et 2025 de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a été déposé à mon bureau le 31 août 2023;

Que pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2023, 2024 et 2025 de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 287 de la M.R.C. des Basques, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 287 sont disponibles au bureau de la M.R.C des Basques au 400-2, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles G0L 4K0 ou à l'adresse suivante : <https://www.mrcdesbasques.com/mrc/publications-formulaires/reglements/>

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli au bureau de la M.R.C. Les Basques située au 400-2, rue Jean-Rioux Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0 ou par son envoi par courrier recommandé à l'attention du Secrétaire de la M.R.C. des Basques;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Notre-Dame-des-Neiges, ce 31^e jour du mois d'août deux mille vingt-trois.



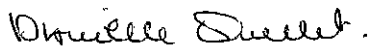
Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

Certificat de publication : *Dépôt du Rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges 2^e année (2023-2024-2025)*

Je, soussignée, Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le 31 août 2023 l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil, savoir :

- sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- sur le site Web de la municipalité, section Avis publics .

Entre 13h00 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné ce 31^e jour du mois d'août deux mille vingt-trois.



Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

